

Fonction 7.8 - Base et recyclage

Agent des opérations aériennes – Régulateur de vols



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel chargé des opérations aériennes et personnel chargé de la régulation des vols



OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation et les procédures Cies concernant les Marchandises Dangereuses
- Identifier et de gérer des Marchandises Dangereuses non permises dans les bagages
- Interpréter une NOTOC
- Appliquer les procédures d'urgence



CONTENU

Théorie

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses
- Comprendre les restrictions générales
- Identifier les rôles et responsabilités
- Comprendre l'importance de la classification et de l'emballage
- Comprendre la communication des dangers
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base
- Gérer les marchandises dangereuses avant et pendant le vol
- Collecte de données pour la sécurité
- Test final

Formation conforme au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)

 **Durée** à titre indicatif

4 heures

Prérequis

- Maîtrise du français
- Savoir lire et écrire

Méthode

- Expositive, interrogative et applicative
- Formation axée sur les compétences conformément au programme CBTA* IATA. (*CBTA – Competency Based Training and Assessment)
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté

Evaluation

- **Théorie** : Exercices intermédiaires Test écrit de contrôle des connaissances / 80% de bonnes réponses requis

Validité

24 mois

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>